

PARIS 2024 FEDERATION DES EPL

17 DÉCEMBRE 2018





ORDRE
DU
JOUR

1. Le rôle des parties prenantes

2. Sites retenus

3. Engagement des populations et
des acteurs économiques

1

LE ROLE DES PARTIES PRENANTES

LA GOUVERNANCE DES JEUX

COJO

Association
Loi 1901

Planifier et organiser les Jeux
(accueil des sportifs,
spectateurs et médias,
aménager les installations
temporaires, organisation des
manifestations culturelles...)

SOLIDEO

EPIC

Livrer les
sites et équipements
nécessaires à l'organisation
des Jeux

COL.
LOCALES ET
TERRITOR.

Mettre en œuvre une
politique
d'accompagnement pour
retirer le maximum de
bénéfices des Jeux pour
améliorer la vie de ses
habitants

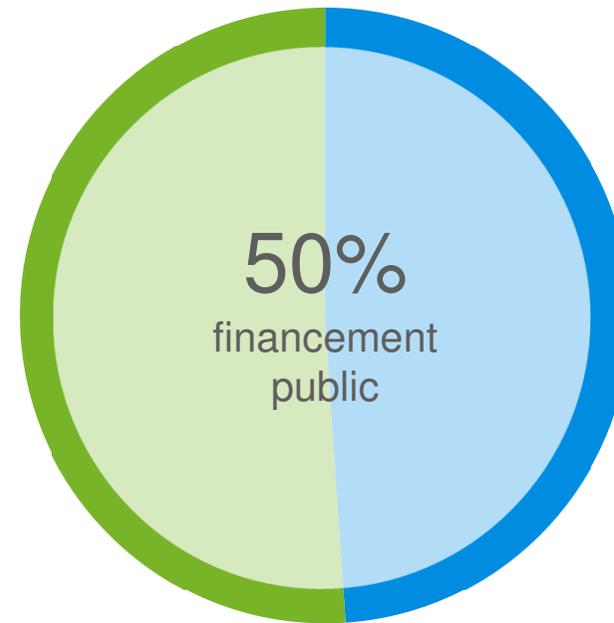
1

LE BUDGET DU COJO



1

LE BUDGET DE LA SOLIDEO



- Sites de compétition
- Autres sites
- Frais divers

- Villages
- Autres aménagements
- Jeux Paralympiques

- Financement public
- Financement privé

2

LES SITES RETENUS

Les étapes :

- Cartes des sites proposées en phase de candidature
- Revue de projet CIO (été 2018) avec certaines réadaptation (Aréna 2, Grand Palais éphémère, village des média, Marville...)
- Revue de projet CIO décembre 2018



Principaux sites des JO 2024

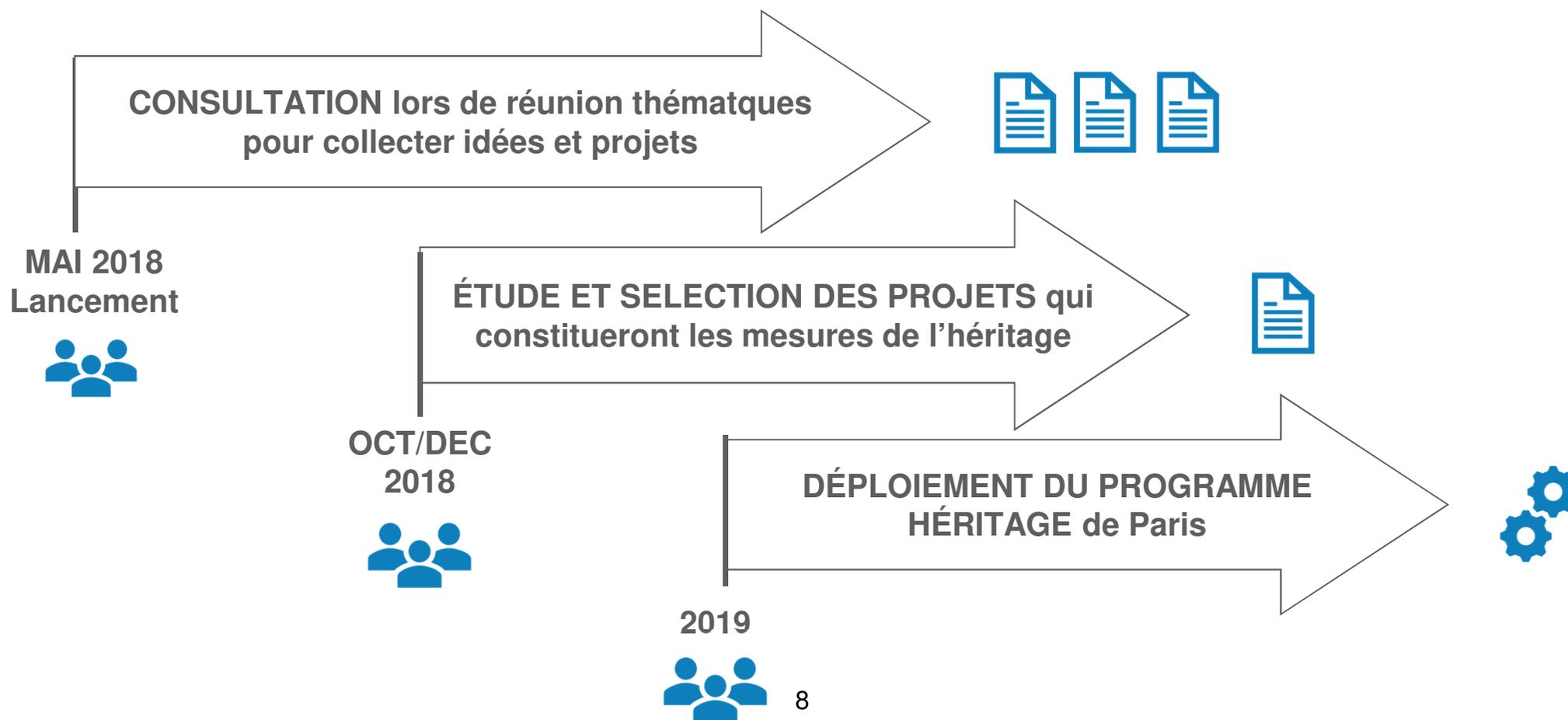


3

ENGAGEMENT DE LA POPULATION

La concertation Héritage

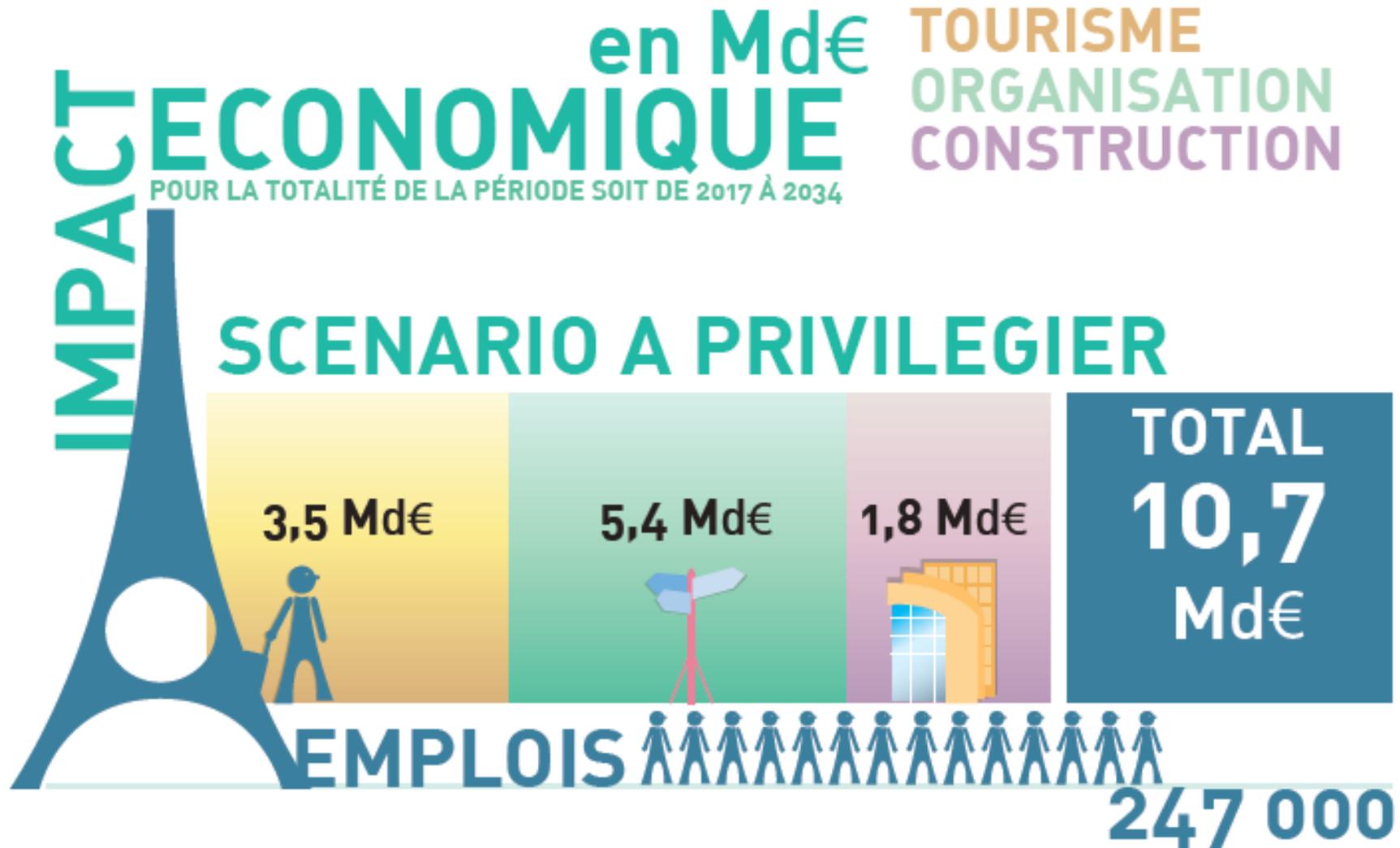
Consultation des corps intermédiaires et constitués de la société civile.
Tous les champs de l'action municipale rencontrés (éco, sociale, environnement, emploi, ESS, sport...).



3

ENGAGEMENT DE LA POPULATION

L'impact économique – scénario haut



MERCI

